

La circulaire du 21 janvier 1993 décrit les missions du professeur principal

✓ Les membres de l'équipe pédagogique sont chargés du suivi individuel, de l'information et de l'orientation des élèves. Dans ce cadre, le professeur principal assure la **coordination** de l'équipe.

✓ Le professeur principal fait régulièrement la **synthèse de la situation de l'élève** en y associant le conseiller d'orientation-psychologue, le conseiller principal d'éducation, l'élève et sa famille, éventuellement le médecin scolaire, l'infirmier, l'assistant social.

✓ La synthèse des résultats obtenus par l'élève est présentée au **conseil de classe**, elle sera utile à la formulation des **acts d'orientation**.

✓ Le professeur principal est chargé de proposer à l'élève les objectifs pédagogiques et les moyens permettant l'élaboration de son **projet personnel**.

✓ Le professeur principal a une **responsabilité particulière dans le suivi, l'information et la préparation de l'orientation** des élèves. Il contribue à la mise en œuvre du suivi continu des résultats scolaires et des actions d'information et d'aide à la préparation progressive des choix d'orientation.

✓ Le professeur principal concourt au développement du **dialogue** entre les enseignants, le conseiller d'orientation-psychologue, les élèves et leurs parents.

● LE RÔLE DU PROFESSEUR PRINCIPAL DANS L'ORIENTATION DES ÉLÈVES

• **Coordonner les actions éducatives d'orientation**

Au collège, le professeur principal assure la coordination des actions dans le cadre du Parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF, voir fiche 14). Le parcours peut prendre appui sur les enseignements, les heures de vie de classe et intègre les dispositifs existants : séquence d'observation en milieu professionnel, option de découverte professionnelle, carrefours-métiers, interventions de professionnels ou d'élèves en classe, visites d'établissements, banc d'essais au LP ou au CFA...

Au lycée, le professeur principal assure la coordination des actions entreprises dans le cadre du PDMF et du projet d'accompagnement personnalisé (voir fiche 4), élaboré par l'établissement. L'accompagnement personnalisé offre un cadre à la poursuite du PDMF.

Le volet « aide à l'orientation » de l'accompagnement personnalisé peut s'appuyer sur l'orientation active, la préparation à l'enseignement supérieur, la participation de représentants des différentes branches d'activité professionnelle, la découverte in situ des métiers, etc. La préparation de la venue des élèves de premières et de terminales au Forum du lycéen à l'étudiant s'inscrit dans cette démarche. (Le Forum et les outils pédagogiques conçus pour exploiter sa visite sont présentés fiche 13).

Le professeur principal travaille en étroite collaboration avec ses collègues de l'équipe éducative au sein de l'établissement : conseiller d'orientation-psychologue, professeur de documentation, conseiller principal d'éducation.

• **Accompagner les élèves dans leur choix d'orientation**

Au collège, avec l'appui du conseiller d'orientation-psychologue, le professeur principal organise l'information sur les voies de formation et les procédures d'orientation.

Les élèves de 3ème, 1ère année de CAP, 2nde professionnelle, 1ères et terminales générale, technologique et professionnelle bénéficient d'un entretien personnalisé d'orientation mené par le professeur principal.

Tout au long de la procédure de préinscription, d'orientation active et d'admission post-bac, le professeur principal aide les lycéens qui le demandent dans la démarche à entreprendre ou la constitution de dossiers.

• **Assurer le suivi individuel des élèves et le dialogue avec les familles**

Responsable du suivi et du bilan de chaque élève, le professeur principal recueille auprès de l'équipe éducative les informations nécessaires. Il effectue régulièrement la synthèse des résultats présentés aux conseils de classe. Il aide l'élève à se fixer des objectifs et à s'autoévaluer.

● L'ENTRETIEN PERSONNALISÉ D'ORIENTATION

L'objectif de l'entretien personnalisé d'orientation est d'instaurer un dialogue entre le professeur principal, l'élève et de sa famille. Selon la période, l'entretien permet d'informer, de faire le point et d'aider à la prise de décisions. L'organisation des entretiens relève du chef d'établissement qui l'intègre dans la mise en œuvre du parcours de découverte des métiers et des formations. Elle implique un travail en commun avec le centre d'information et d'orientation.

Le conseiller d'orientation-psychologue réalise les entretiens d'orientation approfondis lorsque qu'une problématique plus complexe le justifie, notamment à la demande du professeur principal ou à celle des élèves et de leurs parents.

Les finalités de l'entretien personnalisé d'orientation sont différentes selon le niveau.

En troisième, l'entretien personnalisé d'orientation permet à l'enseignant et à l'élève de s'informer réciproquement des souhaits de l'élève et des conditions de réussite scolaire. L'entretien fixe les progrès nécessaires et les démarches utiles pour préparer la décision d'orientation et d'affectation.

Il contribue à la synthèse des différentes étapes de découverte des métiers et des formations.

En première générale et technologique, son objectif est d'informer et surtout de sensibiliser le jeune aux différentes voies qui s'offrent à lui et ainsi de l'aider à affiner le choix qu'il sera amené à effectuer en classe terminale. En première professionnelle, il est complété par une information sur les conditions d'accès aux STS et IUT, et des futures conditions d'insertion dans la vie professionnelle.

En terminale, l'entretien personnalisé d'orientation accompagne chaque élève dans les procédures d'admission post-bac et dans le cadre de l'orientation active. En particulier, il prépare le conseil de classe qui porte un avis ou un conseil sur les intentions d'orientation de l'élève.

En première année de CAP et en seconde professionnelle, l'entretien personnalisé d'orientation permet l'accueil dans le cycle professionnel et la présentation du champ professionnel particulier. Il permet de faire le point avec chacun sur les conditions concrètes de son orientation et de son affectation, et sur le vécu personnel de cette orientation.

Il permet aux enseignants de mieux connaître les élèves qu'ils auront en charge, pour les aider à reprendre confiance en leurs capacités.

Il permet aussi de programmer des remédiations éducatives et pédagogiques sans attendre. Il est un élément essentiel dans la lutte contre le décrochage scolaire et les sorties sans qualification.

Source : <http://eduscol.education.fr>

RESSOURCES

pour la mise en œuvre de l'entretien personnalisé d'orientation

• «L'entretien personnalisé d'orientation : pourquoi, comment, où...» (CIO-IUFM-Onisep-SAIO, académie Nancy-Metz / janvier 2010, 48 pages).

A télécharger sur : www.onisep.fr>espace pédagogique>orientation> kit du professeur principal.

LE KIT DU PROFESSEUR PRINCIPAL AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

Les missions du professeur principal, les procédures d'orientation, les différentes voies de formation, la préparation de l'orientation...
A télécharger sur www.onisep.fr> espace pédagogique.